

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

## I. DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1

La médiathèque publique oekobib mediathéik est placée sous l'autorité de l'Oekozer Pafendall asbl. Elle est membre du réseau national des bibliothèques luxembourgeoises *bibnet.lu*.

### Article 2

La médiathèque dispense certains services qui sont en accord avec les objectifs affichés de l'Oekozer Pafendall. Des livres et autres médias ainsi que du matériel didactique sont mis à disposition des utilisateurs et peuvent être loués ou consultés sur place. L'objectif recherché est de permettre l'acquisition d'informations et d'offrir une formation continue permanente, un enrichissement culturel et un espace récréatif, ceci, dans le but de soutenir le développement durable de notre société.

### Article 3

Quiconque s'inscrit à la oekobib mediathéik accepte implicitement les dispositions du présent règlement et de ses annexes. Ce règlement est consultable dans les locaux de la bibliothèque ainsi que sur son site internet.

### Article 4

L'accès à la oekobib mediathéik et à ses services, l'inscription à la bibliothèque, la consultation sur place des documents écrits et des bases de données électroniques, de même que le prêt de livres et de documents multimédias répondent aux modalités qui suivent.

## II. MODALITES D'ACCES

### Article 5

La médiathèque offre gratuitement à ses usagers les services suivants :

- la consultation des collections sur place,
- le prêt d'ouvrages et de matériel didactique aux usagers
- l'accès au catalogue en ligne du réseau des bibliothèques luxembourgeoises [www.a-z.lu](http://www.a-z.lu) qui recense les collections de la bibliothèque,
- un service d'information et d'aide à la recherche documentaire,
- un service de renseignement interactif en ligne.

### Article 6

Les heures d'ouverture de la médiathèque se présentent comme suit (situation: avril 2017)  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous en dehors des heures précitées. La médiathèque reste fermée pendant tout le mois d'août ainsi que les vacances de Noël.

### **III. MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **Article 7**

L'inscription à la oekobib mediathéik est gratuite.

Celle-ci sera effectuée sur présentation d'une pièce d'identité valable et après signature par l'utilisateur du règlement d'ordre intérieur. Par le fait de son inscription, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en avoir reçu un exemplaire.

Une carte de lecteur sera délivrée au cas où l'utilisateur ne peut pas présenter une telle, valable dans une des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque Nationale.

La carte d'utilisateur est personnelle et a une validité limitée.

Pour les jeunes de moins de 16 ans, la fiche d'inscription doit être contresignée par une personne investie de l'autorité parentale, de même que doivent être fournis le nom, prénom et adresse de ladite personne, ainsi qu'un numéro de téléphone permettant de la joindre.

#### **Article 8**

Tout changement d'adresse est à communiquer sans retard à la médiathèque.

La perte de la carte doit être déclarée le plus rapidement possible à la bibliothèque.

#### **Article 9**

Conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque lecteur a le droit d'accéder à ses données à caractère personnel, de les modifier ou de s'opposer à tout traitement de ces données par la médiathèque. Pour faire usage de ce droit, le lecteur doit informer la médiathèque par écrit.

### **IV. MISE A DISPOSITION (CONSULTATION SUR PLACE ET PRET) DES DOCUMENTS DE LA OEKOBIB MEDIATHEIK**

#### **Article 10**

Le prêt à domicile est consenti aux personnes inscrites comme usagers et résidant au Grand-Duché de Luxembourg ou dans la Grande Région.

#### **Article 11**

La médiathèque se réserve le droit d'exclure certains documents de l'accès direct en salles de lecture ou du prêt. Les usagers sont informés via le catalogue collectif de l'emplacement des documents.

#### **Article 12**

Chaque lecteur peut emprunter un maximum de 6 documents à la fois, dont 4 livres et 2 CDs resp. DVDs. La durée de prêt est de 30 jours et peut être prolongée de 14 jours (par téléphone ou par le réseau d'internet [www.a-z.lu](http://www.a-z.lu)). La durée de prêt pour CDs et DVDs est limitée à 1 semaine. La réservation des documents peut se faire par le réseau d'internet [www.a-z.lu](http://www.a-z.lu) (max. 2 documents).

Les périodiques, les ouvrages de référence ainsi que les publications du Mouvements écologiques (Kéisecker et Kéisecker Info) peuvent seulement être consultés sur place. Si l'état des documents le permet, des copies peuvent être faites sur place au prix 0,10 €/page DIN A4 (n/b) ou 0,20 €/page DIN A3 (n/b), effectué uniquement par le personnel de la médiathèque.

## **V. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE**

### **Article 13**

L'utilisateur est tenu de respecter les lieux, les équipements ainsi que les autres usagers et le personnel de la bibliothèque. L'utilisateur est seul et totalement responsable pendant la durée de la mise à sa disposition des documents qui lui sont confiés ainsi que de l'usage, de la perte, de la détérioration et de l'altération de ceux-ci. Il s'interdit de les aliéner ou de les remettre à un tiers quelconque. La responsabilité de tout prêt effectué à l'aide d'une carte d'utilisateur, par qui que ce soit, incombe au titulaire de la carte. Les parents assument l'entière responsabilité pour leurs enfants quant à l'accès et au respect des locaux et quant à l'usage des collections de la médiathèque. Les animaux ne sont pas admis, à l'exception d'un animal guide d'aveugles ou d'assistance aux handicapés. Il est défendu de fumer. L'utilisateur est tenu de se conformer aux instructions du personnel de la médiathèque.

### **Article 14**

La médiathèque peut retirer la carte d'utilisateur à toute personne qui ne respecte pas le règlement d'ordre intérieur. Le séjour dans les salles peut lui être refusé. Le prêt à domicile des documents est gratuit pendant les délais visés à l'article 12. Ces délais sont à observer strictement et les retards peuvent être sanctionnés par une amende de restitution tardive fixée par règlement (5€ par document). Tout document détérioré ou perdu sera facturé au prix de vente actuel (pour les documents épuisés la médiathèque se prend le droit de fixer un prix).

Sans préjudice des peines prévues par la loi, la médiathèque se réserve le droit d'étendre le présent règlement par l'insertion d'autres amendes pécuniaires.

## **VI. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

### **Article 15**

Les Données (les « Données Personnelles ») collectées lorsqu'une personne se présente à la bibliothèque sont exclusivement utilisées pour l'inscription auprès de l'oekobib mediathék ainsi que la fourniture des services de la bibliothèque au lecteur, à savoir la réservation, le prêt et la consultation sur place de documents, l'utilisation des outils informatiques et la consultation des ressources en ligne mis à disposition par la bibliothèque.

Au moment de l'inscription, les données du demandeur sont, avec son accord, enregistrées dans le fichier de lecteur qui est partagé entre les bibliothèques luxembourgeoises membres du réseau bibnet.lu (le « Fichier collectif des lecteurs »). Les bibliothèques membres se sont obligées par convention avec la Bibliothèque nationale à respecter les dispositions du règlement (UE) général sur la protection des données du 27 avril 2016 (2016/679). Conformément à la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat, la Bibliothèque nationale assure le rôle de coordinateur du réseau des bibliothèques luxembourgeoises.

L'oekobib mediathék, sous l'autorité de l'Oekozer Pafendall, ainsi que le directeur de la Bibliothèque nationale, sous l'autorité du ministre ayant la Culture dans ses attributions, conjointement avec les autres bibliothèques du réseau bibnet.lu, est le responsable de traitement selon le Règlement (UE) 2016/679.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, le lecteur peut à tout moment demander l'accès et la rectification de ses données personnelles à l'oekobib mediathék. Le lecteur

peut accéder et rectifier ses données personnelles lui-même à travers son compte lecteur sur <http://www.a-z.lu> ou à l'accueil de la bibliothèque.

Le lecteur peut retirer à tout moment son consentement à l'intégration de ses données au sein du Fichier collectif des lecteurs du réseau bibnet.lu. Le lecteur dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses Données Personnelles, de demander leur effacement, de demander la limitation du traitement de ses Données Personnelles, de demander la portabilité des Données Personnelles le concernant.

Dans certains cas prévus par le Règlement UE 2016/679, la bibliothèque peut s'opposer à ces droits. L'opposition au traitement, le retrait du consentement au traitement et la demande d'effacement ou de limitation des données personnelles entraîne la perte d'accès aux services du prêt, et aux services informatiques de l'oekobib mediathéik. **Le lecteur devra remettre sa carte de lecteur à l'oekobib mediathéik.**

Toute demande d'information ou d'exercice d'un des droits conférés par le Règlement (UE) 2016/679 peut être adressée par courriel à l'oekobib mediathéik ou par courrier postal : oekobib mediathéik, 6, rue Vauban, L-2663 Luxembourg.

Le lecteur dispose enfin de la possibilité de porter plainte, en cas de manquement(s) aux règles applicables en matière de protection des données personnelles, devant une autorité de supervision telle que la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD).

La durée d'inscription à l'oekobib mediathéik est de 5 ans, sauf prolongation(s). 24 mois après expiration de la ou des inscription(s) du lecteur auprès de la ou des bibliothèques du réseau bibnet.lu, les données personnelles du lecteur seront effacées automatiquement. L'historique de ses prêts sera conservé de façon anonyme pour les statistiques de la bibliothèque. La bibliothèque se réserve le droit de conserver les données au-delà de la durée de conservation des 24 mois jusqu'à régularisation de la situation (prêt non retourné, amendes non payées, ...) de la part du lecteur. Lors de l'inscription, le formulaire d'inscription signé est classé et gardé dans les archives en ordre chronologique des inscriptions.